

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D.636-73 à D.636-81,
- Vu le code de la santé publique,
- Vu l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée,
- Vu l'arrêté de la Présidente de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université,

ARRETE

Article 1 : Il est créé un jury d'admission pour la 1^{ère} année des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Article 2 : Le jury est présidé par **M. Mehdi TOUAT**, enseignant.

Article 3 : Le jury des sessions d'examens est composé comme suit :

Madame MARIE Laurent (Coordonnatrice de l'Enseignement) ;
Madame MANTISI Lise ;
Madame BOURGEON GHITTORI Irma ;
Madame Gwen GOUDARD ;
Madame DA COSTA Isabelle ;
Madame DEVROEDT Claire ;
Madame GOMBERT Barbara ;
Madame LEBLANC Judith.

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 mai 2022.

Le Doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

Pr Bruno RIOU

